

N°2014-BCA-58

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 3
- Votants : 3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ASSURANCE DES VEHICULES ET DES RISQUES ANNEXES – AVENANT N°1

Le 10 décembre 2014, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 novembre 2014, s'est réuni à Tourville la Rivière sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Dominique RANDON, Président
- Monsieur Bastien CORITON, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Jean-Louis JEGADEN, 2^{ème} Vice-Président

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Emile CANU, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le marché d'assurance des véhicules et des risques annexes a été conclu avec le courtier ASSURANCES SECURITE représentant la compagnie d'assurances LA SAUVEGARDE - GMF pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Depuis le début du marché, la sinistralité s'est fortement dégradée avec un rapport sinistre à prime de 200%. La compagnie d'assurances LA SAUVEGARDE - GMF envisageait initialement une résiliation ou une majoration de la prime à hauteur de 70%. Pour poursuivre le marché et après négociation avec la compagnie d'assurances, le courtier est en mesure de proposer de nouvelles conditions tarifaires à savoir une majoration de la police limitée à 30% entre 2014 et 2015 (revalorisation indiciaire comprise) tout en maintenant des garanties identiques.

Pour sa part, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, en collaboration avec l'assureur, travaille à réduire la sinistralité, notamment par le biais de formations.

La prime annuelle est fonction de l'importance de la flotte à assurer annuellement (ventilation selon l'âge du véhicule), et d'un prix unitaire.

Les prix unitaires 2015, compte tenu de la majoration, s'élèvent à :

Garanties	Prix unitaire TTC 2015
Véhicules légers de moins de cinq ans	250,99 €
Véhicules légers de plus de cinq ans - tous dommages hors bris de glace	368,77 €
Poids lourds de moins de dix ans	523,17 €
Poids lourds de plus de dix ans - tous dommages hors bris de glace	695,36 €
Divers engins et remorques de moins de cinq ans	46,92 €
Divers engins et remorques de plus de cinq ans - tous dommages hors bris de glace	62,01 €
Prestation supplémentaire auto collaborateurs (forfait)	24 438,78 €

La prime provisionnelle 2015 pour une flotte estimée de 1 090 engins s'établirait à 338 332.46 € TTC dont 3.30 € TTC de taxe attentat.

*

**

La commission d'appel d'offres s'est prononcée favorablement le 10 décembre 2014.

*
**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer l'avenant ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Le président du conseil d'administration,


Dominique RANDON

